

## CONSEIL MUNICIPAL N° 48

Mardi 14 mai 2013 à 20h30

**Secrétaire de séance** : Fanch DANTEC

**Secrétaire de mairie** : Muriel TRAPATEAU

**Présents** : Le Maire : Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Bernard CORNEC, Pascale CORRE, Nathalie ABIVEN, René RAUD, Annie MOAL, Yvan BRISHOUAL, Yvon Le Bras, Rémi LE BERRE, Fanch DANTEC

**Absents** : Sébastien GALLET , excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis VIGNON  
Jacques BEAUCHAMP, absent n'a pas donné de pouvoir

### **Préambule**

Il a été demandé au groupe de travail « Partages » constitué suite à la réunion publique du 5 février 2009 sur la charte de développement durable de présenter le résultat de leur travail qui se traduit par l'élaboration d'un livret « Regards sur St Urbain » Mido Salaün, Jean-Luc Richard et Jacques Dilasser au nom du groupe présentent l'état d'avancement de ce projet. Le livret prendra la forme d'un topo guide de 36 pages au format A5. Il est basé sur le parcours du sentier de randonnée de St Urbain et son objectif est de donner des repères aux promeneurs. Il veut les aider à découvrir les aspects géographiques et géologiques, la flore, la faune et déceler à travers les paysages la trace des hommes et de leurs activités dans le patrimoine bâti et naturel de notre commune. Pour cela il est structuré en 17 pauses illustrées et commentées qui seront matérialisées sur le parcours par des bornes. Une coordination devra avoir lieu avec la commission PAC pour préciser la signalisation et le bornage.

Yvan Brishoual pose la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il est convenu d'indiquer sur le livret les pauses accessibles par la route. Un travail de relecture reste à faire par le groupe « Partages » avant de passer à l'édition. Le livret sera mis en vente (prix à définir) à la mairie de St Urbain et à l'office du tourisme de Landerneau

Le compte-rendu du conseil municipal n° 47 du 22/03/2013 après deux corrections demandées par Hervé Le Mens et Fanch Dantec est adopté à l'unanimité

### **I. Subventions communales 2013**

Julien Poupon présente la répartition proposée suite à la réunion de la commission des subventions. Sur les 14 000 euros inscrits au budget, 11 204 euros sont alloués en grande partie aux associations communales, soit 9 630 euros. Comme l'an dernier une réserve permet de face aux demandes exceptionnelles. Le conseil après en avoir débattu, décide aussi d'attribuer une subvention de 250 euros à l'association ADMR de Dirinon. A la suite de quoi, à l'unanimité il vote : pour.

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>2012</b>	<b>Proposées 2013</b>
Café jardin	/	<b>300</b>
Tous ensemble	350	<b>350</b>
Amis de Trevarn	200	<b>200</b>
Anciens combattants	/	<b>/</b>
Animation école	1400	<b>1400</b>
Association de chasse	120	<b>120</b>
Club de bricolage	400	<b>300</b>
Des idées et des mains	150	<b>/</b>
Comité d'animation	1700	<b>2250</b>
ESM	1100	<b>1200</b>
Tennis de table	100	<b>100</b>
Fleur du Mékong	170	<b>180</b>
Le P'tit Ciné	400	<b>380</b>
Livre Echange	1 800	<b>1900</b>
Scrap à Lann Urvan	150	<b>200</b>
Solidarité Enfants du Monde	/	<b>/</b>
Naturvan	430	<b>450</b>
Les Poquelins de St Urbain	300	<b>300</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES</b>	<b>2012</b>	<b>Proposées 2013</b>
Elorn Hand Ball	16	<b>24</b>
Judo club de Daoulas	70	<b>81</b>
DOJO Landernéen	136	<b>80</b>
Elorn olympique Landerneau	56	<b>24</b>
Pays de Landerneau Athlétisme	40	<b>40</b>
Union rugby de Landerneau	16	<b>16</b>
Foyer socio-éducatif Coat Mez	448	<b>444</b>

ASSOCIATIONS DIVERSES	2012	Proposées 2013
Jardin d'éveil	32	32
Secours catholique	150	180
Secours populaire	200	220
FNATH	50	50
APPMA Daoulas	80	80
Association maire du canton	150	150
Croix d'or Alcool Assistance	25	25
Association Treizerien	25	25
CLCV	50	50

Nouvelles subventions	Proposées 2013
Activité Physique de l'Enfant	45
Roller club Pleybennois	8

## **II. Nouvelle répartition et composition du conseil communautaire**

La loi du 31/12/2012 a réformé la représentation des communes dans les EPCI. Ce texte permet aux communes dans le cadre d'un accord local d'augmenter jusqu'à 25 % le nombre de délégués. A défaut d'accord le nombre serait de 45 compte tenu du chiffre de la population (38+7). Dans ce cas les communes de Daoulas, Pencran, La Forest-Landerneau passeraient de 2 à 1 représentant.

Le Conseil communautaire propose d'utiliser la faculté offerte par la loi d'augmenter le nombre de 10% afin de permettre à ces 3 communes de maintenir leurs 2 représentants. Le nombre total de délégués dans le conseil communautaire passerait de 43 à 48.

Le conseil à l'unanimité vote : pour

## **III. Jurés d'assises**

Comme chaque année un tirage au sort à partir des listes électorales doit avoir lieu pour désigner 3 personnes qui peuvent être amenés à siéger comme juré à la cour d'assise. Il faut avoir plus de 23 ans et un casier judiciaire vierge.

Le tirage au sort a désigné :

LE MOAN Angélique, BALLÉ Roger et LE MENN André

#### **IV. Convention ATESAT**

C'est la convention passée avec le département qui comprend les missions de base suivantes :

##### **Missions de base**

###### **➤ Voirie**

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés et direction des contrats de travaux
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
- assistance à la définition des compétences voirie à transférer à un groupement de communes

###### **➤ Aménagement et habitat**

- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser

A l'avenir ces missions seront confiées à un cabinet d'étude ou reprises par la communauté des communes

Il est demandé au conseil de voter pour cette convention dont la rémunération annuelle est de 419,29 euros.

Le conseil à l'unanimité vote : pour

#### **V. Convention facturation assainissement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'établir une convention de perception de la redevance d'assainissement collectif, suite à la compétence « Assainissement collectif » par la Communauté de Communes du Pays de LANDERNEAU DAOULAS (CCPLD) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Commune assure l'exploitation des services de distribution publique d'eau potable sur son territoire. A ce titre, la CCPLD doit percevoir, auprès des abonnés de l'assainissement collectif de cette Commune, la redevance assainissement.

La Communauté demande à la Commune de se charger des opérations de facturation et de recouvrement pour son compte, de cette redevance auprès des usagers assujettis et desservis par la Commune en eau potable.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an au lieu de cinq prévus initialement par la CCPLD. La CCPLD versera à la commune 1,50 euro par abonné présent une année pleine. René RAUD fait remarquer que cette rémunération est doublée lorsqu'il s'agit d'un prestataire privé.

Le conseil à l'unanimité vote : pour

#### **VI. Échange du terrain de Kerdostin**

Hervé Le MENS expose qu'il s'agit d'un échange de quelques m2 de terrain entre la commune et Mr FLOCH pour réaliser une aire de containers d'ordures ménagères, ce qui permet à ce dernier de conserver sa haie. Les frais administratifs seront partagés à parts égales.

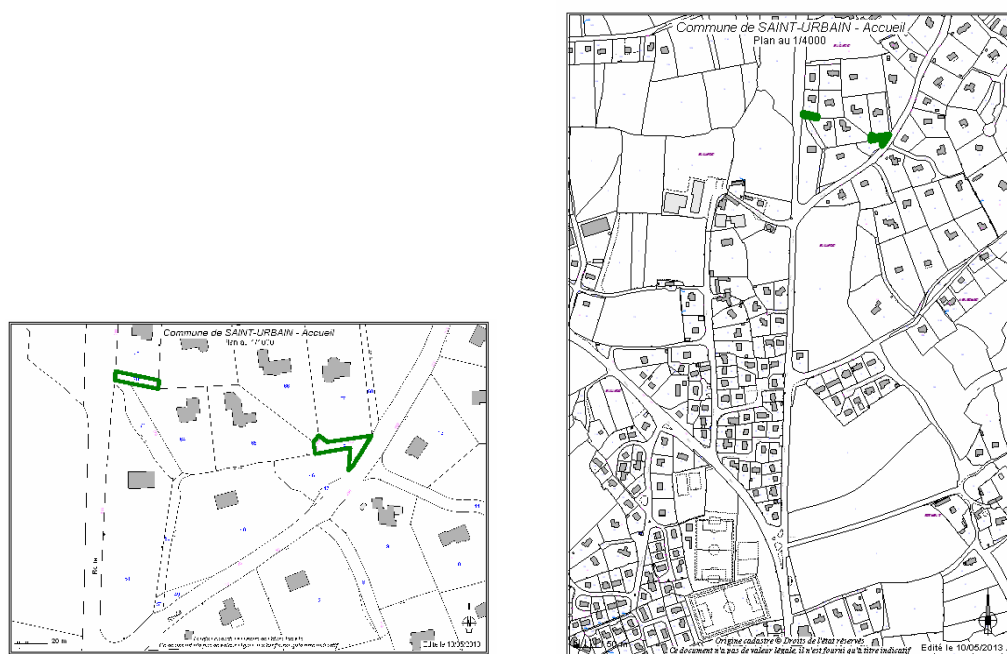
Le conseil à l'unanimité vote : pour



## VII. Intégration voirie communale

Le conseil doit prendre une délibération pour intégrer à la voirie communale les zones mentionnées dans le plan ci-dessous.

Le conseil à l'unanimité vote : pour



## VIII. Questions diverses

- **Analyse d'eau**

Monsieur le Maire signale que les derniers résultats d'analyse ont révélé une pollution au 2,6 dichlorobenzamide. Depuis début 2013, l'Agence régionale de Santé (ARS) recherche un sous produit d'un herbicide (dichlobénil), nommé le 2,6 dichlorobenzamide (BAM). C'est un herbicide des jardins interdit depuis 2007. Une non conformité a été révélée le 08/04/2013 (**0,122 microgramme** au robinet pour **0,1 autorisé**).

Julien POUPON commente ce résultat d'analyse en relativisant son effet néfaste sur la santé eu regard de la valeur sanitaire maximale qui est de 66 microgrammes/l. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de danger toxicologique pour quelqu'un qui boirait de l'eau avec 66 microgrammes de BAM par litre durant toute sa vie.

Toutefois il a été décidé de mélanger l'eau du captage avec l'eau de Pont ar Bled (30%) ce qui a eu pour effet de réduire le taux à **0,072 microgramme/litre**. Cette action va être poursuivie avec un mélange à 20% qui s'est révélé suffisant.

D'autre part il est prévu de faire :

- Un nouveau dosage de ce pesticide tous les mois pour suivi de son élimination
- Une campagne d'information des habitants de la zone de captage sur la non utilisation de pesticides via un courrier, le bulletin et une réunion publique
- Une collecte des pesticides interdits un samedi matin

En conclusion, l'eau distribuée aujourd'hui à St Urbain est en tous points conforme et bonne à la consommation.

Hervé Le MENS informe qu'il a demandé à Véolia en option à l'étude sur le remplacement du maërl, de présenter les éventuelles possibilités de traitement du BAM. Une réunion aura lieu le 23 mai à 9h avec Véolia avec aussi à l'ordre du jour la sectorisation du réseau d'eau potable, le remplacement des cuves hydrophobe ainsi que le contrat de maintenance du réseau d'eau qui aujourd'hui est inexistant.

#### ➤ **Arrêté de catastrophe naturelle**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de catastrophe naturelle daté du 18 avril 2013 pris concernant les communes sinistrées, dont St Urbain, par les inondations et remontées de boue le 22 novembre 2012. Les victimes de ces inondations qui avaient déposé un dossier en ont été informées.

#### ➤ **Emploi d'avenir**

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à recruter pour le début du 2ème semestre dans le cadre des emplois d'avenir un agent communal ouvrier paysagiste. Cette personne aura une formation assurée (par exemple) au centre de Kerliver.

Cette formation se fera en alternance (3 semaines en mairie 1 semaine à l'école)

De plus il lui sera demandé d'avoir un profil sportif afin d'être mis à la disposition de nos associations sportives (L'ESM lui assurerait une formation spécifique)

L'aide versée par l'État serait de 75 % (resterait à payer 355 euros)

Yvan BRISHOUAL émet des réserves sur le fait de placer un jeune sans formation sur un poste non défini avec une mission d'éducation. Lors de la discussion qui s'ensuit il lui est répondu que cela se pratique fréquemment dans les clubs de foot et des exemples sont donnés de personnes de ce type pour qui ce genre de contrat a été un tremplin à leur évolution. Le Maire s'engage à faire preuve d'une grande vigilance sur la manière dont ce jeune s'intégrera.

Le conseil à l'unanimité est favorable à ce recrutement

➤ **Schéma d'eaux pluviales**

Monsieur Le Maire demande l'accord du conseil pour lancer l'appel d'offre pour l'étude du schéma d'eaux pluviales de la commune dans le but d'appréhender les dysfonctionnements passés et proposer des solutions pérennes aboutissant à un schéma directeur intégrable dans son PLU. Ce schéma devra permettre :

- le recensement des zones à difficultés existantes (inondations, sous dimensionnement)
- la numérisation du réseau et de tous les ouvrages liés aux eaux pluviales sur l'ensemble de la commune
- la simulation des écoulements dans la situation actuelle sur l'ensemble du territoire
- la réalisation d'une étude de projection du fonctionnement du réseau au regard du développement futur de la commune
- l'élaboration de programmes d'aménagement et d'exploitation pour les réseaux d'eaux existants et futurs
- la réalisation d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales

Le conseil à l'unanimité vote pour

➤ **Création ZAC de Daoulas**

La Commune de DAOULAS est engagée depuis plusieurs années dans la procédure de révision de son document d'urbanisme. L'étude arrive à son terme et le PLU est mis à l'enquête publique du 13 avril au 15 mai 2013.

Commune riveraine, la Commune de SAINT-URBAIN est appelée à participer à la procédure en qualité de personne publique associée.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur le projet de ZAC prévue au P.L.U de DAOULAS.

Monsieur le Maire expose une synthèse de l'avis que peut rendre le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-URBAIN :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DAOULAS respecte le principe de compatibilité à l'égard du SCOT du Pays de Brest. Il s'inscrit dans la logique et dans l'esprit de ce document qui s'est fixé pour but d'organiser l'urbanisation dans le respect du développement durable.

**Le SCOT du Pays de Brest identifie DAOULAS comme « pôle d'équilibre ».** Cela signifie qu'il s'agit d'une Commune reconnue « ville centre », avec vocation commerciale et économique.

-L'existence de ce pôle économique intermédiaire permet un équilibre des flux routiers et limite les déplacements des habitants des communes environnantes vers la métropole urbaine de Brest. Cela s'inscrit bien dans les objectifs du développement durable.

-La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, associée aux travaux sur le SCOT, et impliquée dans l'élaboration du Plan des Déplacements, a souhaité répondre aux besoins de la population installée dans l'aire de ce pôle d'équilibre en créant une ZAC intercommunale accueillant et regroupant les principaux points de chalandise du secteur, en continuité de l'espace urbain de DAOULAS

La vitalité démographique et économique des communes environnantes (Logonna, L'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Saint-Eloy, Dirinon, Saint Urbain) est directement liée au devenir et aux orientations d'aménagement de Daoulas. En effet, les habitants de toutes ces communes

trouvent emploi, services et biens de consommation sur le territoire de la Commune de Daoulas.

Les travaux actuels pour l'élaboration du PLU de la Commune de Logonna confirment ce constat : on ne prévoit pas de zone artisanale ou commerciale, dans la mesure où les besoins de la population dans ce domaine sont satisfaits à Daoulas, agglomération distante de 4 km

Monsieur le Maire fait part de son embarras concernant cette question car la proposition de délibération est arrivée le jour même, il demande donc au conseil s'il accepte ou non que ce point soit mis à l'ordre du jour. Après discussion et avoir sondé les intentions de vote de chacun le conseil considère que le vote peut avoir lieu sur l'avis proposé ci-dessus.

Pour : 5

Abstentions : 7

Refus de vote : 1

### **La parole des adjoints**

**Julien POUPON** informe que pour se mettre en conformité avec la loi il a rédigé un règlement pour la gestion de l'eau. Il l'adressera aux membres du conseil pour amendements avant de le voter au prochain conseil.

Il annonce qu'une réunion aura lieu le 27 mai à 20h30 avec les bénévoles de la bibliothèque pour définir le projet.

Un cirque s'est proposé de venir au mois d'août, un accord lui a été donné pour qu'il vienne, des précisions seront données ultérieurement

**Hervé LE MENS** fait le point des travaux :

La mise en place des claustras à Ty Kreisker et à l'atelier municipal est terminée

Les travaux d'étanchéité du toit de Ty Keisker sont commencés, ça va durer 2 semaines.

A Ty an Holl, les 3 éclairages à l'extérieur ont été réalisés pour mieux éclairer la sortie ainsi que l'intervention sur le système de sécurité incendie qui bipait quand la batterie était faible.

A la mairie, on a changé la vitre et assuré l'étanchéité de la verrière.

A l'école on a fait un ravalement face à la mairie. Le contrôle de l'alarme incendie et la mise aux normes des installations électriques ont été réalisés ainsi l'isolement de la salle de motricité ce qui devrait apporter une économie d'électricité

Il est prévu un contrôle du radon en septembre.

Une réunion au niveau de la communauté de communes aura le 16 mai pour faire l'inventaire des équipements sportifs de façon à apporter éventuellement des fonds de concours.

Une autre réunion aura lieu le 15 mai pour les travaux à Kerdostin

**Pascale CORRE** informe que les inscriptions à la MPT pour les séjours d'été vont démarrer avec comme nouveauté un séjour à Marseille.

Au niveau de l'EPHAD, la directrice Mme Thomas part en retraite en septembre. La recherche d'une personne en binôme pendant quelque temps est posée. Il n'y a toujours pas de structure juridique.

Concernant l'extension de l'école elle est allée visiter d'autres écoles pour voir les volumes, l'agencement. Cela reste à approfondir à partir des données recueillies auprès de l'inspection académique et de nos propres besoins.

Elle annonce qu'une exposition organisée par la MPT aura lieu à la fin du mois sur les maisons Castors.



**Nathalie ABIVEN** informe qu'une étude est en cours concernant la création d'un GCSMS (Groupement Coordinateur Social et Médico Social) avec l'EPHAD du Faou  
Au niveau du SIVURIC le système de gestion des préinscriptions sera prêt pour septembre  
Une commission restauration aura lieu le 28 mai à St Urbain. Il sera question notamment d'un partenariat avec la MAB (Maison de l'Agriculture Biologique) de Daoulas.

**René RAUD** informe que le site internet de la commune a dépassé les 2 000 visiteurs

**Bernard CORNEC** annonce que les travaux de peinture ont commencé sur la voie romaine et que l'ouverture des plis pour les travaux est prévue prochainement.

### **La parole des conseillers**

**Fanch DANTEC** informe qu'une enquête sur les déplacements dans le Finistère proposée par la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) sera jointe au prochain bulletin municipal.

**Annie MOAL** annonce que les POQUELINS donneront leur pièce de théâtre le 14 juin

**Rémi LE BERRE** annonce l'assemblée générale du foot le 31 mai

Il demande si la commune a été informée d'un projet de logements locatifs à Tranvoez à l'emplacement de bâtiments en ruine, des mesures ont été prises et des bornes posées. La Mairie n'est pas informée.

Il signale que des poubelles n'ont pas été ramassées depuis 3 semaines à Camblan car les camions de ramassage ne vont pas jusqu'au bout.

### **La parole du public**

Néant

**Prochaine réunion du conseil : mardi 18 juin à 20h30**

La séance est levée à 23h